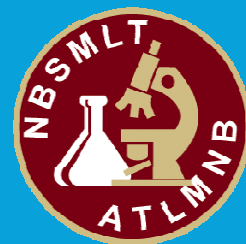


2013

**RÉSULTATS DU
SONDAGE: la
réglementation des
assistants de laboratoire
médical**



Préparé par William Allen

11/11/2013 (mis à jour)



La réglementation des assistants de laboratoire médical

Objectif:

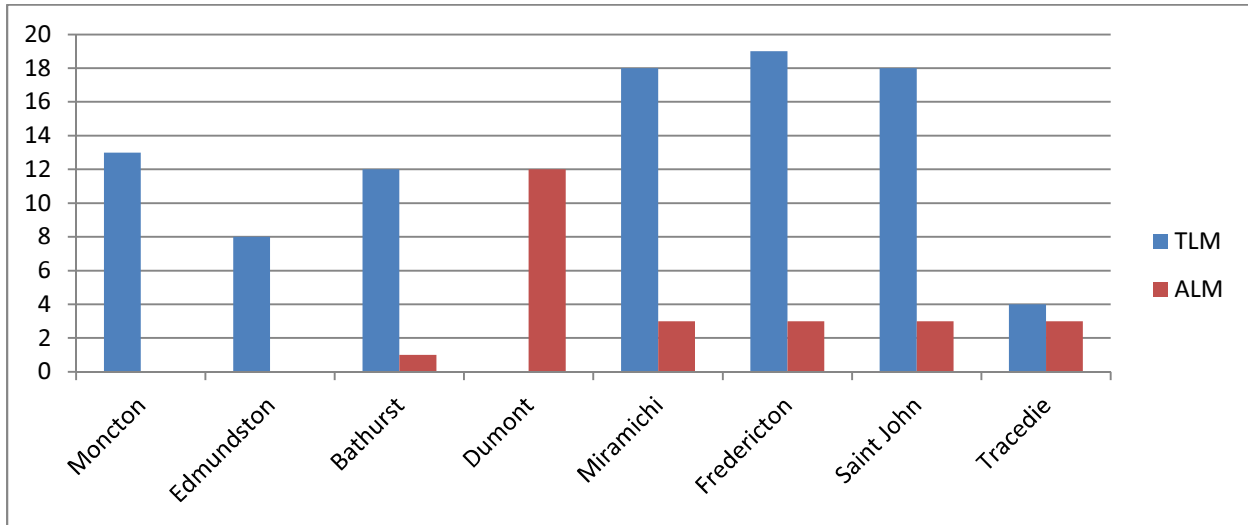
La discussion selon laquelle les assistants de laboratoire médical (ALM) pourraient être soumis à une réglementation au Nouveau-Brunswick a suscité un vif intérêt à travers la province dans les milieux de travail et au conseil d'administration (CA) de l'ATLMNB. Le CA a demandé de plus amples informations et commentaires aux technologistes de laboratoire médical (TLM), aux ALM, et aux laboratoires. À l'automne 2012, une lettre a été envoyée aux directeurs de laboratoires et aux gestionnaires de laboratoires leur demandant des commentaires sur la réglementation des ALM. Après avoir reçu les rétroactions des directeurs et des gestionnaires, le CA a ensuite commencé à communiquer avec les membres de l'ATLMNB et les ALM de la province. La directrice générale et le registraire ont organisé des dîners-conférences au printemps 2013. Durant les séances, un court sondage a été distribué aux ALM et aux TLM. Ce rapport présentera et analysera les résultats du sondage, afin de mieux comprendre comment les TLM et les ALM du Nouveau-Brunswick voient la réglementation des ALM.

Il est important de noter que l'ATLMNB est en mesure de communiquer avec les TLM pour les inviter à des rencontres et leur distribuer des sondages. Cependant, l'association ne possède pas les coordonnées des ALM au Nouveau-Brunswick. L'ATLMNB a demandé aux TLM d'annoncer ces rencontres aux ALM et de leur distribuer les sondages dans leurs milieux de travail. Pour cette raison, il pourrait y avoir un biais de non-réponse.

Dîners-conférences:

La directrice générale et le registraire ont organisé des dîners-conférences dans 7 laboratoires à travers la province. Un total de 117 TLM et ALM ont assisté à ces séances pour en savoir davantage sur la réglementation des ALM et donner leurs commentaires. La figure 1 représente la répartition des TLM et des ALM qui ont participé à ces dîners-conférences. Au total, il y a eu 92 TLM et 25 ALM.

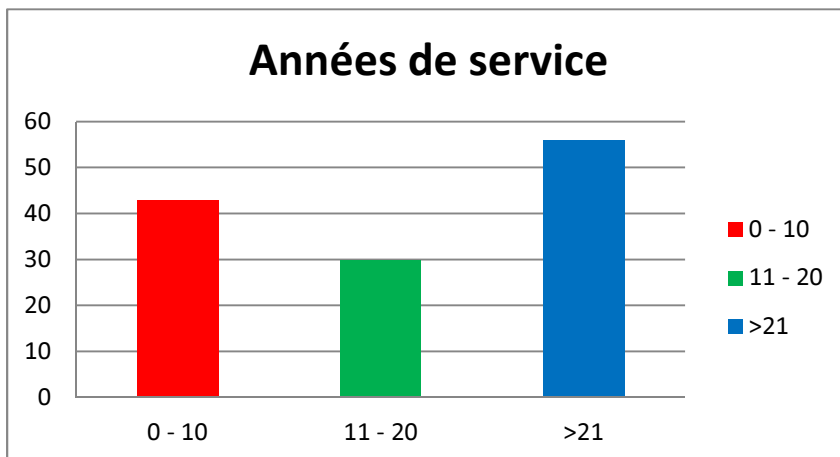
Figure 1



Résultats du sondage:

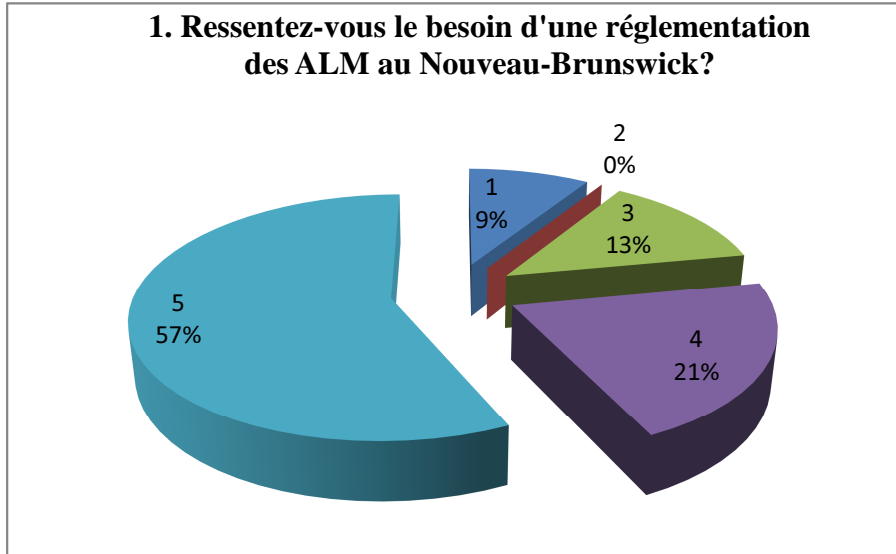
Le sondage était offert en format en ligne et sur papier. Soixante-deux sondages ont été soumis en ligne et 67 ont été remis sur papier, pour un total de 129 sondages. Veuillez consulter l’annexe B pour une copie du sondage. Le sondage demandait une réponse à chaque question sur une échelle de 1 à 5; 1 signifiant *complètement en désaccord* et 5 signifiant *complètement en accord*. Le sondage a été rempli par 103 TLM et 26 ALM. La figure 2 représente les années de service des TLM et des ALM qui ont soumis le sondage et les figures 3 à 10 montrent les résultats de chaque question.

Figure 2



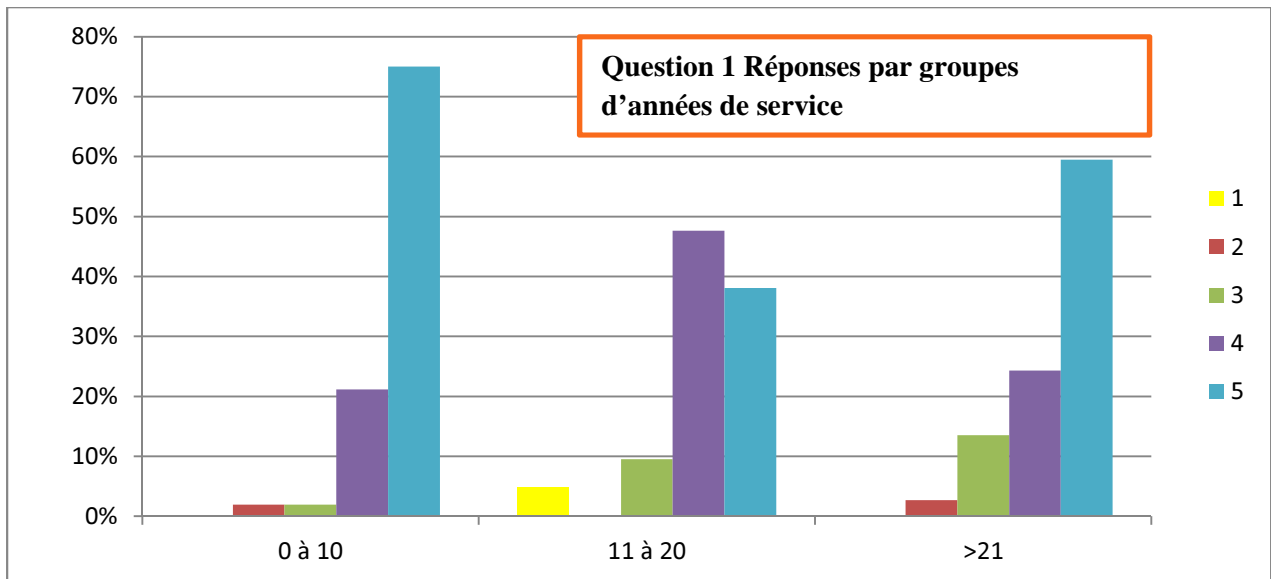
Il est intéressant de noter que le groupe des 11 à 20 années de service avait le plus bas taux de participation au sondage.

Figure 3



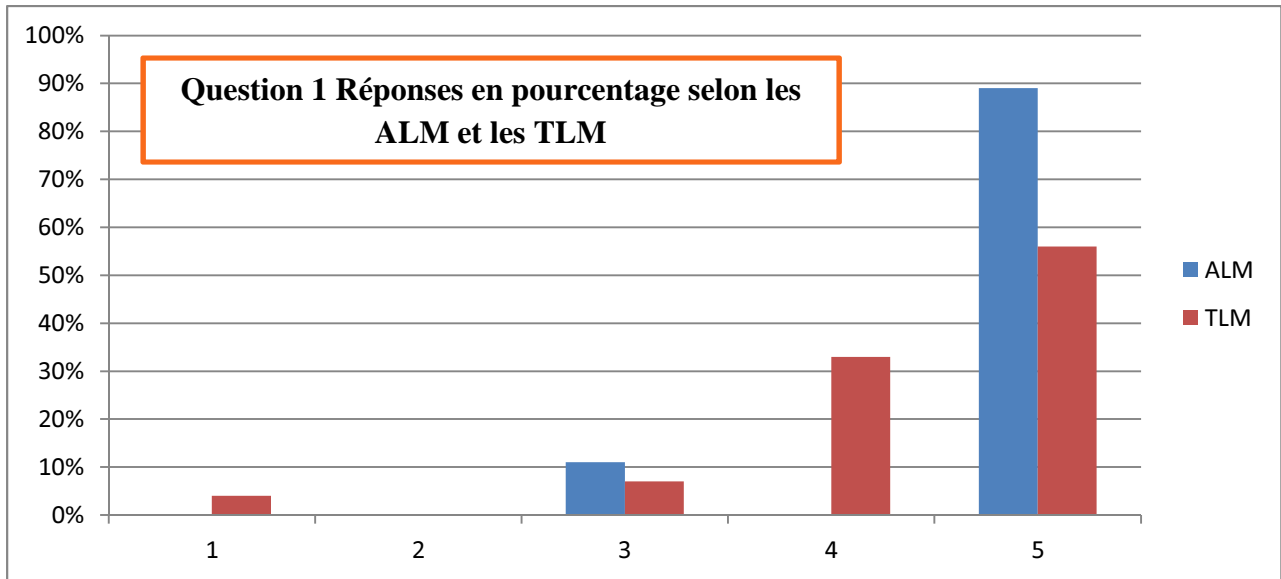
78 % des participants ressentaient fortement le besoin d'une réglementation des ALM, alors que seulement 9 % étaient complètement en désaccord et 13 % étaient indécis.

Figure 4



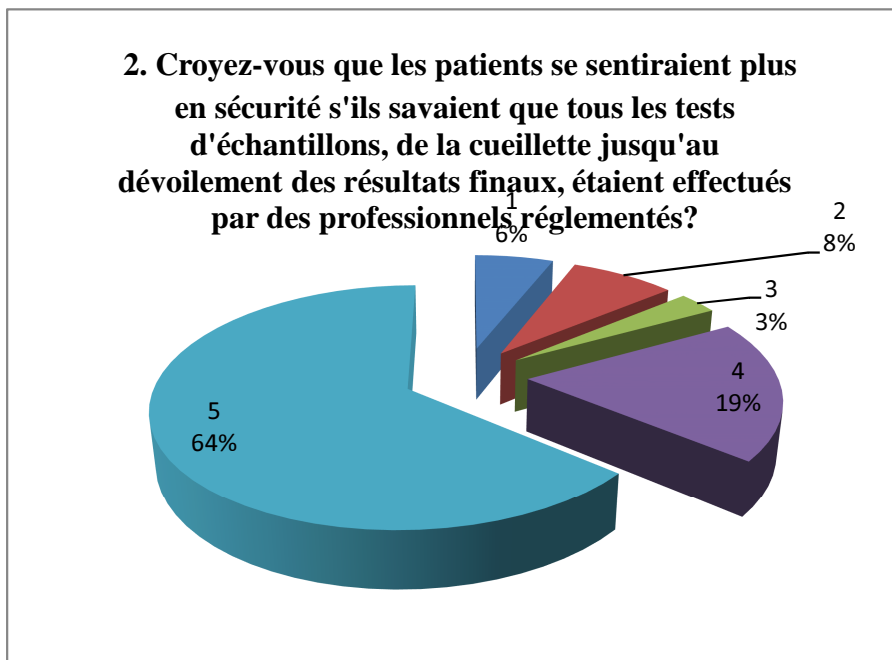
Le diagramme ci-dessus représente les années de service; le groupe des 0 à 10 années de service ressent le plus fortement le besoin d'une réglementation des ALM, suivi des TLM et ALM ayant plus de 21 ans de service. Alors que les personnes du groupe des 11 à 20 années de service ont répondu de façon similaire avec les numéros 4 et 5, ce qui représenterait tout de même plus de 80 % en faveur de la réglementation.

Figure 5



Les réponses à la question 1 dans la figure 5 ont été divisées pour démontrer le pourcentage des ALM et des TLM qui ressentent fortement le besoin d'une réglementation des ALM. Il est clair que sur les 23 ALM qui ont soumis le sondage, plus de 80 % aimeraient voir une réglementation de la profession d'ALM. Il est intéressant de noter que seulement 55 % des TLM qui ont participé au sondage ressentent le besoin de réglementer les ALM au Nouveau-Brunswick.

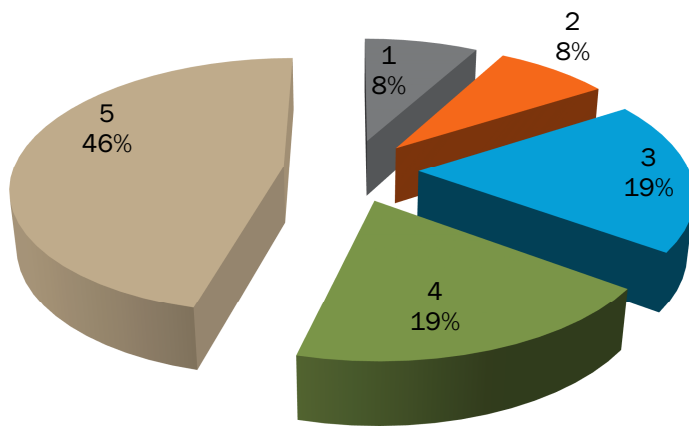
Figure 6



83 % croient fermement que les patients se sentiraient plus en sécurité s'ils savaient que les ALM étaient réglementés. Les ALM sont dans la plupart des cas le premier contact du patient durant la cueillette d'échantillons.

Figure 7

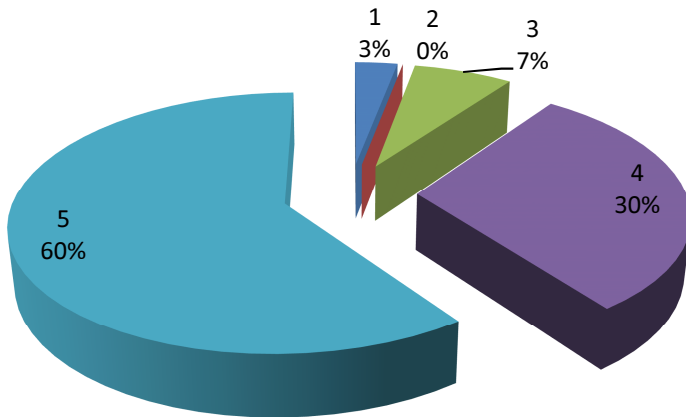
3. Croyez-vous que le public se sent plus en sécurité depuis que les TLM ont été réglementés?



Seulement 65 % croient fermement que le public se sent plus en sécurité s'il sait que les TLM sont réglementés. Cela peut être dû en partie au fait que le public en général n'est pas familier avec la profession de TLM. C'est un problème identifié par le CA qui travaille avec le comité RP pour améliorer la situation.

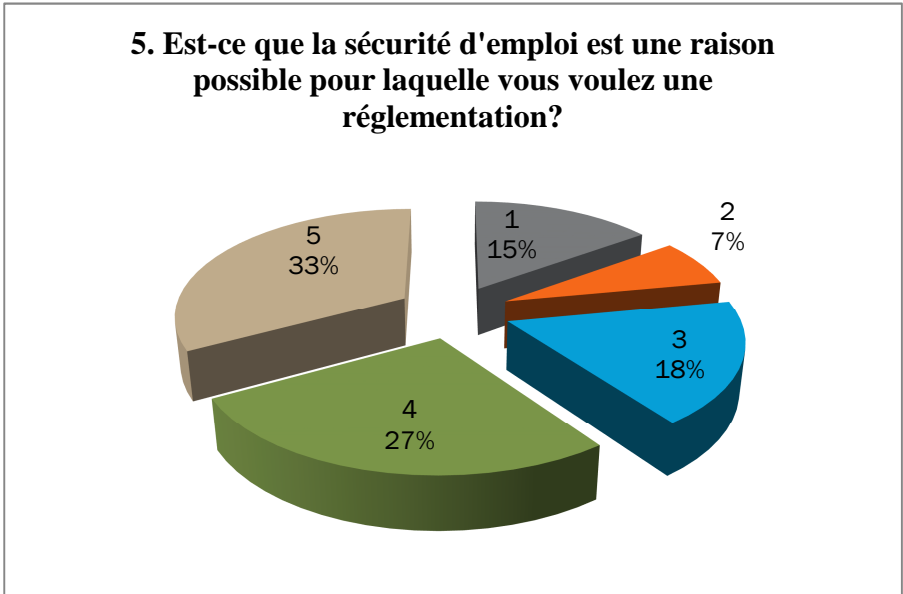
Figure 8

4. Voulez-vous une réglementation des ALM au Nouveau-Brunswick?



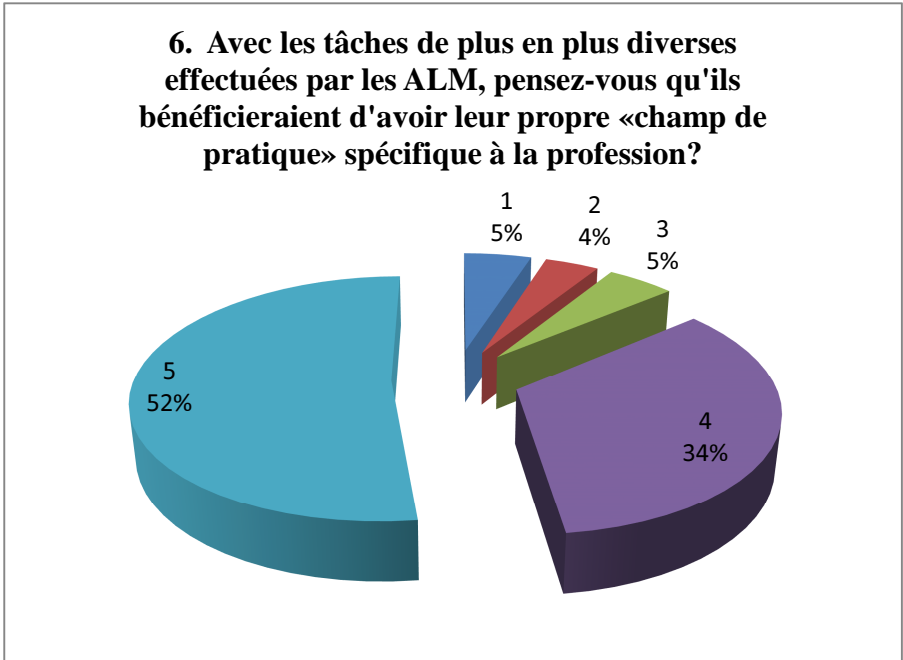
En comparaison avec la question numéro 1 pour laquelle seulement 78 % étaient d'accord sur le besoin d'une réglementation au Nouveau-Brunswick, ici nous avons 90 % qui veulent une réglementation des ALM.

Figure 9



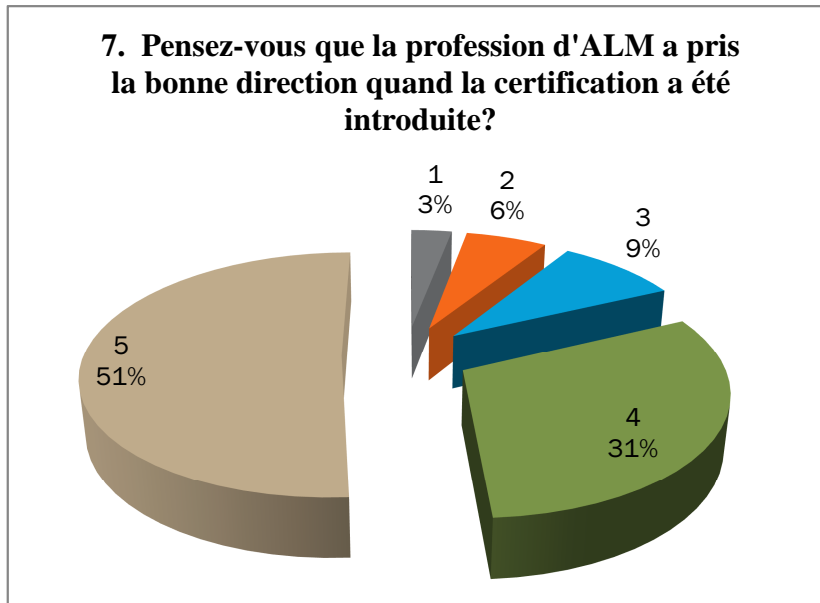
60 % pensent que la sécurité d'emploi est une raison possible pour vouloir une réglementation des ALM.

Figure 10



Les ALM bénéficieraient grandement d'avoir leur propre champ de pratique . La situation s'est souvent présentée lorsque des laboratoires posaient la question : «Est-ce que les ALM peuvent faire ceci...?» 86 % croient que les ALM ressentent le besoin d'avoir un champ de pratique pour la profession d'ALM.

Figure 11



La certification SCSLM des ALM a représenté un pas dans la bonne direction et une première étape vers la réglementation de la profession. 82 % des sondages reçus le démontrent.

Voir l'annexe A pour les nombreux commentaires donnés par les TLM et les ALM dans le sondage (questions 8, 9 et 10).

Conclusion:

Les discussions durant les dîners-conférences se sont très bien passées avec beaucoup de suggestions apportées par les TLM et les ALM présents. La majorité des personnes présentes qui ont remis les sondages croyaient fermement que les ALM du Nouveau-Brunswick devraient explorer davantage la réglementation de la profession.

Annexe A

Les commentaires reçus pour les questions du sondage:

8. Quelles sont vos préoccupations concernant la réglementation des ALM?

Les personnes qui travaillent et qui n'ont pas suivi le cours d'ALM ou la certification seront-elles licenciées?

Si l'organisme de réglementation des ALM fait la même chose que l'organisme de régulation des TLM et que l'inscription est la même, pourquoi s'en soucier?

Le public connaît très peu les TLM et leur travail.

La possibilité qu'un nouveau poste ALM puisse remplacer efficacement des postes TLM potentiels.

Est-ce que le fait de modifier la loi pour réglementer les ALM affectera les TLM?

Être certain qu'ils comprennent l'importance de leur travail, et s'assurer qu'il y ait le moins d'erreurs pré-analyse possible.

Je n'ai pas de préoccupations, ils devraient être réglementés.

Je ne suis pas sûr que cela fasse une différence actuellement avec le gel de l'embauche. Il ne semble pas y avoir de bonnes perspectives pour le travail. Les gens ne savent pas grand-chose sur les ALM et leur rôle est encore assez nouveau. Nous ne semblons pas reconnus en tant que professionnels.

Dans les laboratoires d'hôpitaux, les ALM pourraient être utilisés pour tout le travail pré-analytique. Ils ne sont pas assez utilisés au Nouveau-Brunswick.

Nos cotisations annuelles augmenteront dans quelle mesure pour accommoder les ramifications légales et le maintien des ALM dans notre association?

Faites-le.

Est-ce que les salaires compenseront le coût de l'adhésion et l'ajout de responsabilités.

Plus d'ALM que de TLM dans les laboratoires.

Le chevauchement des tâches (p. ex.: phlébotomie), les TLM et les ALM peuvent effectuer cette tâche. Cela changera-t-il?

Les ALM pourraient être limités dans nos postes, plus que nous le sommes maintenant.

Combien de temps cela prendra-t-il?

Modifier la loi sur les TLM causera des problèmes pour notre propre loi.

Est-ce que la différence de champ d'activité entre les TLM et les ALM portera à confusion?

Il n'y a pas assez de travail, ils pourraient trop diminuer la charge de travail.

Cela empiète sur le champ de travail des TLM.

9. Avez-vous des questions sur les raisons de la réglementation des ALM?

Qui participera à la proposition de réglementation?

Est-ce que les personnes qui ont passé l'examen national, mais qui n'ont pas suivi le cours d'ALM seront aussi réglementées?

Est-ce qu'ils devront accumuler des crédits de formation chaque 3 ans?

Qu'en est-il de la formation continue? Peut-être ajouter de nouvelles habiletés.

Pourquoi maintenant? Pourquoi cela n'a-t-il été fait dans aucune autre province?

Je ne veux pas qu'ils prennent les postes des TLM.

10. Pourquoi voulez-vous que les ALM soient réglementés?

La formation continue. Les exigences et la garantie de certification.

La sécurité d'emploi.

Cela donnera une meilleure définition des tâches de laboratoire.

Les réglementations doivent être établies pour les tâches des ALM et des TLM.

Pour savoir qui travaille dans nos laboratoires et quelle formation ils ont reçue.

Pour avoir plus de responsabilités.

Pour la sécurité et pour avoir une voix pour nous exprimer.

Nous voulons être reconnus et avoir une voix. Avoir un titre professionnel.

Des normes de formation et un champ d'activité.

La sécurité pour le public du Nouveau-Brunswick.

En tant qu'ALM, je trouve qu'il serait plus sécuritaire d'être réglementé.

Moins de travail pour les TLM entraînerait des suppressions de postes.

Comment procéder pour déterminer le niveau de certification et de compétence?

Définir le champ d'activité et changer la phlébotomie et la profession d'ALM.

Est-ce que la certification serait suffisante pour les ALM?

Cela améliorerait le professionnalisme des ALM.

Des professionnels formés et réglementés qui font le travail. La précision, l'intégrité et la sécurité d'emploi jouent un rôle.

Afin qu'il y ait des politiques claires en place concernant ce qui est réglementé dans leur travail.

Plus jamais de «techniciens» inférieurs pris pour acquis sans certification SCSLM. J'ai eu la malchance de travailler avec certains qui ne pouvaient même pas effectuer de simples dilutions, pourtant rien de compliqué. C'est embarrassant pour la profession.

Je crois que la réglementation aidera à assurer que les ALM sont formés de façon appropriée. Ce serait bénéfique pour eux d'avoir un organisme de réglementation et un champ d'activité.

Je crois que le public n'a aucune idée sur qui est réglementé et qui ne l'est pas.

Plus sécuritaire pour les patients. Donner une voix à la profession.

Ils ont besoin d'un champ d'activité, plus sécuritaire pour les patients, donner une voix à la profession.

Afin qu'ils aient une meilleure compréhension de ce que leur travail leur autorise de faire.

NORMALISATION DU CHAMP D'ACTIVITÉ

Savoir que les ALM avec qui je travaille comprennent parfaitement les conséquences de leur travail et l'importance des résultats fiables pour le soin des patients.

Pour la sécurité du public et le contrôle de la qualité.

Je voudrais que leur champ d'activité soit normalisé afin qu'ils n'effectuent pas des tâches en dehors de leur champ d'activité. Je vois aussi qu'ils sont sous-utilisés dans certains domaines où leur champ d'activité est incertain.

La sécurité d'emploi, la reconnaissance, les avantages sociaux, leur propre syndicat.

Je pense que toutes les personnes qui traitent des échantillons de patients devraient être réglementées. Elles représentent souvent la première étape dans l'analyse d'un échantillon, un rôle très important dans l'intégrité de l'échantillon.

Pour la sécurité, afin de savoir que la personne dans le laboratoire a été formée et est qualifiée pour effectuer les tâches exigées d'elle.

La sécurité des patients. Les tâches spécifiques des TLM et des ALM dans le laboratoire.

Je suis à l'aise avec le fait qu'on leur demande d'effectuer seulement les tâches pour lesquelles ils sont formés.

La formation continue devrait être obligatoire.

Annexe B

Veillez indiquer si vous êtes TLM ou ALM afin que nous puissions mieux interpréter les résultats de ce sondage. Encerclez le chiffre correspondant pour chaque question. 1 signifie *non* ou *complètement en désaccord*, et 5 signifie *oui* ou *totalement en accord*.

TLM: _____ Nombre d'années de pratique: _____

ALM: _____ Nombre d'années de pratique: _____

1. Ressentez-vous le besoin d'une réglementation des ALM au Nouveau-Brunswick?
1 2 3 4 5
2. Croyez-vous que les patients se sentiraient plus en sécurité s'ils savaient que tous les tests d'échantillons, de la cueillette jusqu'au dévoilement des résultats finaux, étaient effectués par des professionnels réglementés?
1 2 3 4 5
3. Croyez-vous que le public se sent plus en sécurité depuis que les TLM ont été réglementés?
1 2 3 4 5
4. Voulez-vous une réglementation des ALM au Nouveau-Brunswick?
1 2 3 4 5
5. Est-ce que la sécurité d'emploi est une raison possible pour laquelle vous voulez une réglementation?
1 2 3 4 5
6. Avec les tâches de plus en plus diverses effectuées par les ALM, pensez-vous qu'ils bénéficieraient d'avoir leur propre «champ de pratique» spécifique à la profession?
1 2 3 4 5
7. Pensez-vous que la profession d'ALM a pris la bonne direction quand la certification a été introduite?
1 2 3 4 5
8. Quelles sont vos préoccupations concernant la réglementation des ALM?
9. Avez-vous des questions sur les raisons de la réglementation des ALM?
10. Pourquoi voulez-vous que les ALM soient réglementés?



Ce sondage peut aussi être rempli en ligne en scannant le code QR ci-joint ou au www.nbsmlt.nb.ca Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce sondage. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau de l'ATLMNB. .